

Certificat de situation administrative

(Articles L.322-2 et R.322-4 du code de la route)

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation du véhicule	FR-584-NR
Date de première immatriculation du véhicule	22/07/2020
Numéro VIN du véhicule (ou numéro de série)	V*****4
Marque	PEUGEOT

Situation Administrative du véhicule

Opposition au transfert du certificat d'Immatriculation (OTCI)	Non
Immatriculation suspendue	Non
Opposition véhicule endommagé	Non
Immatriculation annulée	Non
Procédure de réparation contrôlée	Non
Véhicule volé	Non
Déclaration valant saisie	Aucune
Certificat d'immatriculation volé	Non
Gage	Aucun
Certificat d'immatriculation perdu	Non
Certificat d'immatriculation duplicata	Non

Historique du véhicule

08/11/2024 Changement de titulaire
08/11/2024 Cession (vente)
25/07/2024 Achat ou reprise par un professionnel
03/07/2023 Changement de titulaire
02/01/2023 Achat ou reprise par un professionnel
22/07/2020 Première immatriculation d'un véhicule neuf

Certificat attestant la situation administrative au :

mardi 04 mars 2025 (général le mardi 04 mars 2025 à 09:16)

La valeur du certificat de situation administrative détaillé ne saurait excéder 15 jours, les données étant susceptibles d'évoluer. Le QR code ci-contre renvoie au site <https://histovec.interieur.gouv.fr> - il permet de vous assurer de la conformité des informations retranscrites et de leurs mises à jour. Ce code sera disponible jusqu'au changement de titulaire et au plus tard jusqu'au 03 avril 2025. Au-delà, un nouveau rapport devra être généré.

